

Province de Québec
MRC d'Acton
Municipalité d'Upton

Session spéciale, dûment convoquée, du conseil de la Municipalité d'Upton tenue le jeudi, 2 décembre 2010 à 15 h 30 à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Croteau, Maire

Et les conseillers suivants :

Monsieur André Bernier
Monsieur Guy Lapointe
Madame Nicole Ménard

Sont absents : Monsieur Robert Leclerc
Madame Barbara Beugger
Monsieur Claude Larocque

Madame Cynthia Bossé, directrice générale est présente et agit à titre de secrétaire.

Tous les membres du conseil forment quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Certificat de signification

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié le présent avis spécial de convocation le jour du 29 novembre 2010 par communication écrite à tous les conseillers ci-haut mentionnés.

Signé à Upton ce vingt-neuvième jour du mois de novembre 2010.

Cynthia Bossé
Directrice générale

1. Constatation de l'avis de convocation

Les élus constatent que l'avis de convocation a été signifié selon la Loi.

2. Travaux de fossés rue des Lilas, adoption d'un budget

Considérant qu'il y a lieu de procéder aux travaux de fossés sur la rue des Lilas et qu'un budget doit être décrété pour la réalisation de ces travaux;

Considérant l'estimé fourni par Hydro-Québec pour l'achat et l'installation de nouveaux poteaux au montant de 33 000 \$;

Considérant que des négociations sont entreprises par madame Cynthia Bossé, directrice générale afin que soit révisé à la baisse la soumission d'Hydro-Québec;

345-12-2010

En conséquence, **il est proposé** par monsieur André Bernier, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et de la conseillère :

Qu'un budget de 46 000 \$ \$ soit décrété pour la réalisation des travaux de fossés sur la rue des Lilas;

Que le montant nécessaire à l'achat et l'installation des nouveaux poteaux soit autorisé, lorsqu'il aura été révisé, par monsieur Yves Croteau.

3. Conduite de refoulement accrochée au pont de la route 116 **- Estimé du MTQ**

Considérant qu'une conduite de refoulement est accrochée au pont de la route 116 et que cette conduite ne peut demeurer en place pour la réalisation des travaux prévus par le ministère des Transports du Québec sur le pont;

Considérant qu'au moment de la construction du pont, l'approbation avait été donnée par le ministère des Transports pour que soit accrochée la conduite de refoulement;

Considérant que le déplacement de la conduite de refoulement coûterait environ 80 000 \$ et que le ministère des Transports exige que la Municipalité défraye les coûts pour son déplacement;

Considérant que cette conduite dessert 100 résidences et que cela représente un montant de 800,00 \$ par adresse et qu'aucune amélioration ne serait apportée à cette infrastructure;

Considérant qu'il est essentiel pour 2011 que la Municipalité d'Upton concentre ses efforts financiers sur ses infrastructures déficientes et vétustes;

Considérant que le ministère des Transports menace de fermer le pont si la Municipalité refuse de payer le déplacement de la conduite de refoulement;

346-12-2010

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers et de la conseillère :

Que ce conseil trouve inacceptable la demande faite par le ministère des Transports du Québec et demande que sa position soit revue en faveur des contribuables d'Upton;

Que cette résolution du conseil de la Municipalité d'Upton soit acheminée à madame Ève-Mary Thaï Thi Lac, députée au fédéral et monsieur Étienne-Alexis Boucher, député au provincial, à monsieur Sam Hamad, ministre des Transports, à monsieur Laurent Lessard ministre des Affaires Municipales des Régions et de l'Occupation du territoire, à madame Sylvie Laroche, directrice de l'Est de la Montérégie, au ministère des Transports du Québec;

4. Rue des Érables – Demande de rencontre publique

Considérant les nombreux problèmes rencontrés sur la rue des Érables au cours des douze derniers mois concernant les fuites d'eau récurrentes;

Considérant que pour régulariser la situation pour l'ensemble des citoyens et citoyennes de ce secteur, au niveau du service d'aqueduc, la Municipalité envisage de reprendre à sa charge ledit service pour la portion appartenant au camping Wigwam;

Considérant que des coûts considérables sont à prévoir pour réhabiliter le service d'aqueduc pour le secteur de la rue des Érables;

Considérant que le Camping Wigwam propose qu'une rencontre publique d'information et de consultation soit envisagée avant d'entreprendre des travaux de corrections;

347-12-2010

En conséquence, **il est proposé** par monsieur André Bernier, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et de la conseillère qu'une rencontre publique

d'information et de consultation soit tenue lorsque le Camping Wigwam aura réglé les frais de réparation des deux fuites d'eau survenues dernièrement sur la portion de rue appartenant au camping et réparées par la Municipalité.

5. Offre de service de Stelem pour la réparation des bornes fontaines

Considérant que l'entreprise Stelem a procédé à l'inspection des bornes fontaines sur l'ensemble du territoire de la Municipalité et que certaines bornes nécessitent des travaux de restauration;

Considérant que l'entreprise Stelem propose de réaliser les travaux de restauration et de maintien des infrastructures de protection incendie pour un montant de 3 030,00 \$ plus les taxes applicables;

Considérant que cette offre exclue les bornes 26 et 40 qui ne pourront être diagnostiquées que lors des travaux;

348-12-2010

En conséquence, **il est proposé** par madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et de la conseillère :

Que les travaux de restauration et de maintien des infrastructures de protection incendie soient réalisés par l'entreprise Stelem pour un montant de 3 030,00 \$ plus les taxes applicables;

Que les bornes fontaine #26 et #40 soient réparées après approbation par madame Bossé, d'un estimé des travaux qui devra lui être fourni.

6. Fossé du 11^{ième} Rang de Saint-Valérien – Demande de creusage

Considérant que des travaux de creusage doivent être entrepris dans le fossé du 11^{ième} Rang de Saint-Valérien-de-Milton;

Considérant que les coûts des travaux sont estimés de la façon suivante :

4 heures x 125,00 \$/heure	pelle mécanique
4 heures x 65,00 \$/heure	camion 10 roues
Total :	760,00 \$

349-12-2010

En conséquence **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers et de la conseillère que soient entrepris les travaux de creusage dans le fossé du 11^{ième} Rang de Saint-Valérien-de-Milton et ce, pour un montant de 760,00 \$ plus les taxes applicables.

7. Période de question

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

8. Levée de l'assemblée

350-12-2010

Il est **proposé par** madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et de la conseillère que soit levée la présente assemblée à 17 h 55.

Yves Croteau
Maire

Cynthia Bossé
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code Municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.